



Strasbourg Université Club

Association sportive créée en 1925
Agrément Jeunesse et Sport n° 4344 du 17 juin 1949

Chers Parents,

Une période de préinscriptions débute ce jour dans le cadre de l'Accueil Périscolaire que nous organiserons les mercredis à l'école Notre Dame de Sion à compter de la prochaine rentrée de septembre. **Cette période de préinscriptions s'achèvera le 30/06/2025.** Aucun prépaiement ne vous sera demandé.

Les places étant limitées, nous vous invitons vivement à déposer votre dossier d'ici au 30 juin. A cette date, nous serons en mesure de vous confirmer l'inscription de votre enfant.

Pour votre information, nous restons à ce jour dans l'attente de la transmission de documents administratifs par l'école Notre Dame de Sion. Ces documents sont obligatoires dans le cadre de la déclaration de notre accueil auprès des services de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS).

En pièce jointe, vous trouverez une fiche sanitaire à compléter et vaccin à envoyer par mail afin de valider la préinscription.

Je vous souhaite une bonne journée,

Bien cordialement,

Viga YORDEY

Directrice ALSH pour l'école Notre Dame de Sion

STRASBOURG UNIVERSITE CLUB

44a rue Pierre de Coubertin / 67000 STRASBOURG

☎ : 03.88.36.38.25 – email : contact@sucstrasbourg.fr – site web : www.sucstrasbourg.fr

SIRET n° 40879061600036 / APE n° 8551Z / URSSAF n° 427300570168

INFORMATIONS PERISCOLAIRE – MERCREDIS 2025/2026

Pour toutes demandes :
YORDEY Viga / alsh.sion@sucstrasbourg.fr

Pour information :

- pour les enfants de 3 ans révolus à 11 ans
- adresse de l'accueil : 2 rue Erckmann-Chatrian à Strasbourg
- N° de téléphone : 06 88 10 50 67
- l'accueil est de 8h00 à 9h30 / le départ de 16h30 à 18h00
- du 03 septembre 2025 au 24 juin 2026
- Adresse mail : alsh.sion@sucstrasbourg.fr
- Tarif en fonction de votre quotient familial
- Repas livrés
- Le planning et les informations seront envoyés cet été
- Inscription pour toute la journée et tous les mercredis

Première inscription :

- Se rendre sur le site <https://sucvacances.leportailfamille.fr/>
- Créer votre compte
- Ajouter vos informations et valider
- En bas de la page, cliquer sur « gérer la composition de son foyer » et ajouter un enfant (procédure à renouveler si plusieurs enfants)
- Ajouter ses informations (n° urgence, allergies, autorisations, assurance, mutuelle...)
- L'équipe de direction se charge de valider votre espace personnel sous 7 jours
- Envoyer la fiche sanitaire et les vaccins par mail à l'adresse alsh.sion@sucstrasbourg.fr

Pour l'organisation :

- 08h00 à 09h30 : accueil des enfants
- 09h30 à 12h00 : activités adaptées à l'âge des enfants
- 12h00 à 13h00 : repas
- 13h00 à 16h00 : activités adaptées à l'âge des enfants / sieste pour les petits + activités
- 16h00 à 16h30 : goûter
- 16h30 à 18h00 : départ des enfants

ALSH périscolaire des Mercredis / Notre Dame de Sion 2024/2025

Tarif à l'année en fonction du quotient familial

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6
QF<500	501-1000	1001-1500	1501-2000	2001-2500	>2500
1200,00 €	1250,00 €	1300,00 €	1400,00 €	1500,00 €	1600,00 €





FICHE SANITAIRE DE LIAISON SUC VACANCES

DOCUMENT CONFIDENTIEL

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

SEXE : M F

1- VACCINATION

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS OU OBLIGATOIRE POUR LES ENFANTS NES APRES LE 01/01/2018	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				Méningocoque C	
				Autres (préciser)	

Joindre obligatoirement la copie du carnet de santé.

Joindre un certificat médical en cas de contre-indication vaccinale.

DATE DU PROCHAIN VACCIN :

2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm ; (information nécessaires en cas d'urgence)

L'enfant bénéficie-t-il d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) Oui Non

Si oui, veuillez fournir le PAI avec une ordonnance récente et les médicaments correspondants marqués au nom de l'enfant.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) oui non

Précisez

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir. Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? oui non

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

.....

Le mineur a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rougeole : oui non Varicelle : oui non Angine : oui non
 Coqueluche : oui non Otite : oui non Rubéole : oui non
 Scarlatine : oui non Oreillons : oui non

3- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

4- RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal(e) du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :